

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 17/10/2019 9 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

Délibération n° DCC 559/09/2019 du Conseil Communautaire prise en accord avec les Services de l'Etat qui acceptent cet échange réciproque.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 559/09/2019

Date de la convocation mercredi 4 septembre 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 11 septembre 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HAMMANN André, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ROLAND Carine, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 09

HIPP Alain (à HAMMANN André), SCHAEFFER Éric (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à KRAEHN-DURR Carine), KAUFFMANN Jean-Luc (à Jean-Paul SCHNEIDER), GUILLAUME Éric (à FREUND Bernard), ERNEWEIN Véronique (à ULRICH Xavier), KREBS Jeannot (à LENGENFELDER Daniel), ADAM Raphaël (à SCHWEITZER Gérard), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 02

JACOB Francy, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. HURSTEL Alain, Maire de Hohfrankenheim

2 - Urbanisme

2.1 - Documents d'urbanisme

Zone d'Activités de Wilwisheim et PLUi : mise en compatibilité

Le Président expose qu'au cours de l'élaboration de notre document d'urbanisme intercommunal, il a été envisagé d'étendre la Zone d'Activités de Wilwisheim sur une surface de 284,52 ares correspondant à la parcelle cadastrée section 33 n° 02.

Lors des démarches engagées avec le propriétaire cet hiver, ce dernier a cependant souhaité se dessaisir de l'ensemble de ses terrains à savoir les parcelles n° 02 d'une surface de 284,52 ares, n° 03 d'une surface de 111,07 ares et n° 04 de 81,16 ares le tout formant un seul tenant d'une surface de 476,75 ares.

Notre dossier en phase arrêt ne pouvait plus être rectifié conformément à la promesse de vente du 25 février 2019.

Aujourd'hui, le Bureau d'Études a élaboré un avant-projet sur la totalité de l'emprise, projet qui semble économiquement plus intéressant compte tenu des infrastructures primaires à créer et imposées par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

L'enquête publique du PLUi ayant lieu à partir du 16 septembre 2019, il est proposé de se prononcer sur la volonté de réaliser cette opération conformément à l'avant-projet et d'autoriser le Président à saisir les Commissaires Enquêteurs sur la demande d'extension de cette zone sur 4,76 ha.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avant-projet de création d'une Zone d'Activités intercommunale ;

VU la promesse de vente du propriétaire des parcelles cadastrées section 33 n° 02, 03 et 04 d'une surface totale de 476,75 ares ;

Considérant l'obligation de réaliser un carrefour giratoire sur une route à grande circulation ;

Considérant les aménagements paysagers à effectuer dans le cadre environnemental ;

Considérant l'impact financier de ces opérations sur le projet et le prix de revient de son aménagement.

Et après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'extension de la zone IAUx de la zone d'Activités intercommunale de Wilwisheim sur les parcelles cadastrées **section 33 n° 03 et n° 04 d'une superficie de 192,23 ares** formant un seul tenant.
- **DONNE POUVOIR** au Président pour formuler cette requête auprès des Commissaires Enquêteurs dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de PLUi.
- **ACCEPTTE** le cas échéant la réduction d'une autre zone d'extension d'activités sur le territoire pour respecter la consommation foncière dans le domaine économique.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 SEP. 2019**



Le Président